

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

---

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL528

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 16

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 16 vient réformer le cadre déontologique applicable aux agents publics alors que la LOI n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires n'a pas eu le temps d'être pleinement appliquée.